

**COMMUNE DE CAMPHIN-
EN-CAREMBAULT**

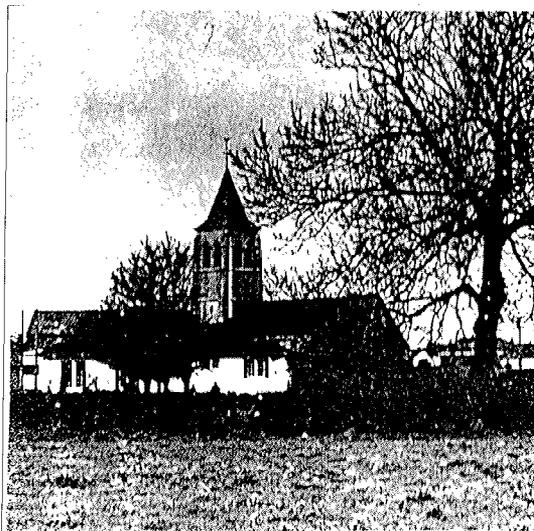
Canton de Seclin



**Programme d'étude
Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie**

Août 1998

SOMMAIRE



Processus d'une démarche	2
Présentation	5
Les patrimoines architectural, paysager et agricole	7
Les extensions urbaines	9
La zone d'activité	11
L'aménagement paysager des voiries	12
Les équipements sportifs et culturels	14
Les chemins de promenade	15

Annexes

Bibliographie

DOSSIER : 19980084

Processus d'une démarche qualitative du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes.

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec l'ensemble des partenaires avant de clore chacune des étapes significatives.

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C, E.D.F., D.V.L.,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'études d'esquisses et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique locale validés par la Commune, les études d'esquisses (cf. loi M.O.P.) peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, la commune et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

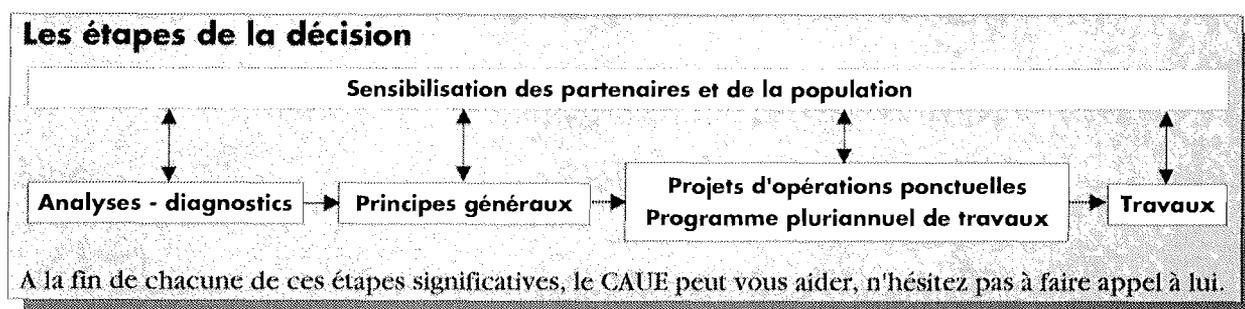
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

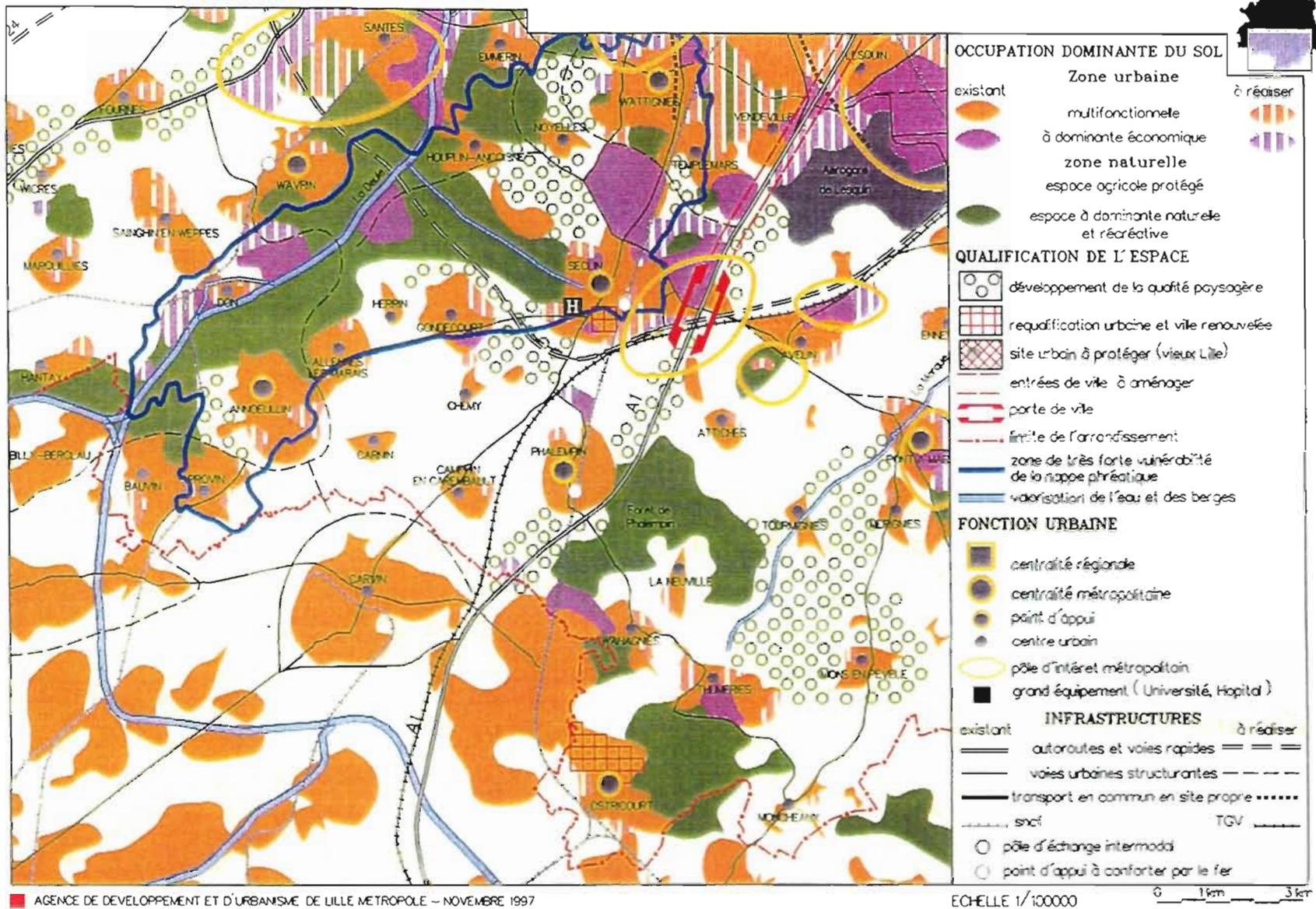
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'esquisse.

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. dans l'arrondissement de Lille. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin au C.A.U.E. du Nord.

Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra alors confier au maître d'œuvre une étude d'avant-projet. L'établissement d'études d'avant-projet ne fait pas partie du présent programme





Le Grand Sud Interurbain : d'Annoëullin à Ostricourt

Présentation

La commune de Camphin-en-Carembault se soucie de longue date de son cadre de vie, puisqu'après une étude communale menée en 1990 dans le cadre de la politique F.A.C.V., elle se lançait en 1996 dans une étude intercommunale F.A.C.V. au sein de la Communauté de Communes du Carembault.

A ces études, viennent s'ajouter les réflexions menées à l'occasion de l'élaboration du Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, achevé en décembre 1997.

C'est dire que le contexte territorial a été largement étudié et que le maître d'œuvre de l'étude devra avant tout s'attacher à faire des propositions opérationnelles dans le respect des orientations préalablement fixées dans le cadre des études existantes.

Les enjeux du territoire

Le S.D.A.U. inscrit Camphin-en-Carembault dans "le Grand Sud Interurbain : d'Annœullin à Ostricourt", territoire au sud de l'arrondissement de Lille qui "assure la transition entre l'agglomération lilloise et le bassin minier".

Il précise que "l'intégration de ce territoire périurbain s'effectuera grâce à l'affirmation d'une vocation résidentielle, au développement de services et par une requalification urbaine et paysagère" et que cette intégration suppose, par ailleurs, la prise en compte de deux éléments d'échelle métropolitaine :

- la zone de protection des champs captants protégeant la nappe souterraine de la craie,
- le projet de plate-forme multimodale engagé par l'Etat à Dourges-Oignies.

Le projet de paysage du Pays du Carembault, quant à lui, fixe comme ambition pour ce secteur de devenir un vaste parc cultivé à l'échelle des agglomérations de la métropole et du bassin minier.

Le contexte Local

Si les enjeux du territoire du Carembault ont donc été clairement affichés, les conditions de leur expression à l'occasion des projets d'aménagement et de développement de Camphin-en-Carembault sont encore à préciser.

La précédente étude communale F.A.C.V. a permis à la Commune d'aménager les abords de l'école Jean Macé et de l'école d'Ennecourt, la rue du Joncquoy jusqu'au giratoire de la rue du Riez.

L'aménagement des rues Jean Gravelaine et André Cochez est prévu pour l'automne.

Ces opérations ont pu être menées en parfaite cohérence et ont ainsi permis d'améliorer sensiblement le cadre de vie communal.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'améliorer l'existant ou de gérer les coups partis ("cicatrisation du territoire" autour de la ligne T.G.V.), il importe aussi de mener des opérations d'urbanisation et d'extension dans le respect de l'identité locale. L'enjeu est d'importance pour la commune. Il va requérir du bureau d'étude toute l'imagination nécessaire pour proposer des solutions innovantes dans le souci de concilier les valeurs architecturales, urbaines, paysagères et environnementales du territoire avec les contraintes techniques et financières liées à chacun des projets.

L'étude s'organisera autour des thèmes suivants :

- le patrimoine,
- les extensions urbaines,
- la zone d'activité,
- l'aménagement paysager des voiries,
- les équipements sportifs et culturels,
- les chemins de promenade.

Certains éléments de l'étude pourront être intégrés dans le P.O.S., actuellement en cours de révision.

Le patrimoine architectural, paysager et agricole

Le petit clocher de pierre blanche qui signale au loin le village de Camphin n'est pas le seul témoignage de l'histoire de la commune.

Bien des éléments patrimoniaux sont encore présents dans la structure urbaine, l'architecture ou la végétation : les rues sinueuses, les vieilles fermes (les murs en rouges barres datés de 1684 de la ferme Grauwin et sa prairie plantée d'arbres ancestraux) les vieilles haies encerclant des vestiges de vergers...

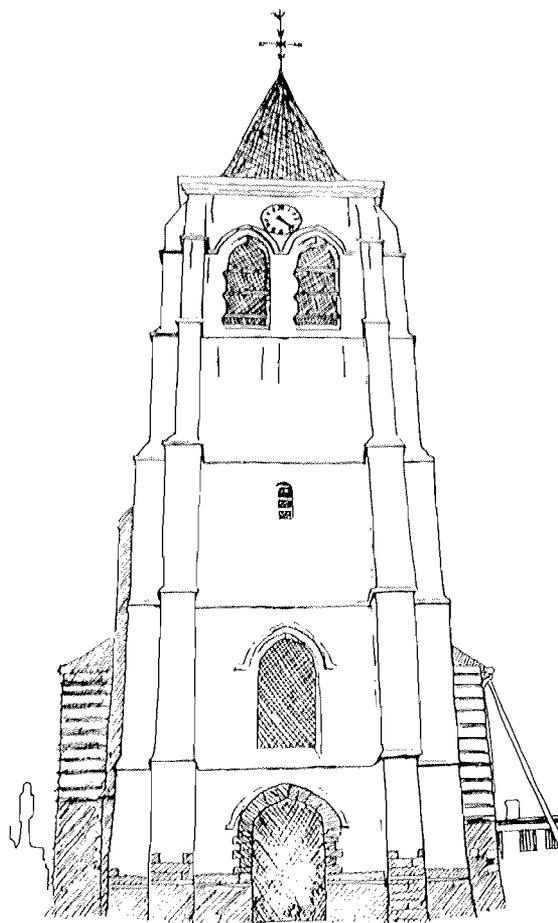
Ce patrimoine doit être valorisé pour que sa préservation soit assurée et pour qu'il puisse servir de support aux projets d'extension et d'aménagement de la Commune, dans le but de renforcer l'identité du territoire.

S'appuyant sur les éléments de l'analyse historique abordée dans l'étude F.A.C.V. menée en 1990, le bureau d'étude fera un recensement systématique de tous les éléments patrimoniaux présents sur le territoire communal (concernant le patrimoine architectural, le bureau d'étude pourra s'aider de la nomenclature du Patrimoine Rural Remarquable, élaborée en 1994 par le C.A.U.E. pour le Conseil Général - cf. Annexe).

En se référant à l'étude intercommunale "Projet de paysage au Pays de Carembault" qui suggère que le territoire devienne "un grand jardin, toujours cultivé par ses agriculteurs", le bureau d'étude s'attachera à proposer des opérations qui favorisent la maîtrise du paysage tout en valorisant le patrimoine agricole.

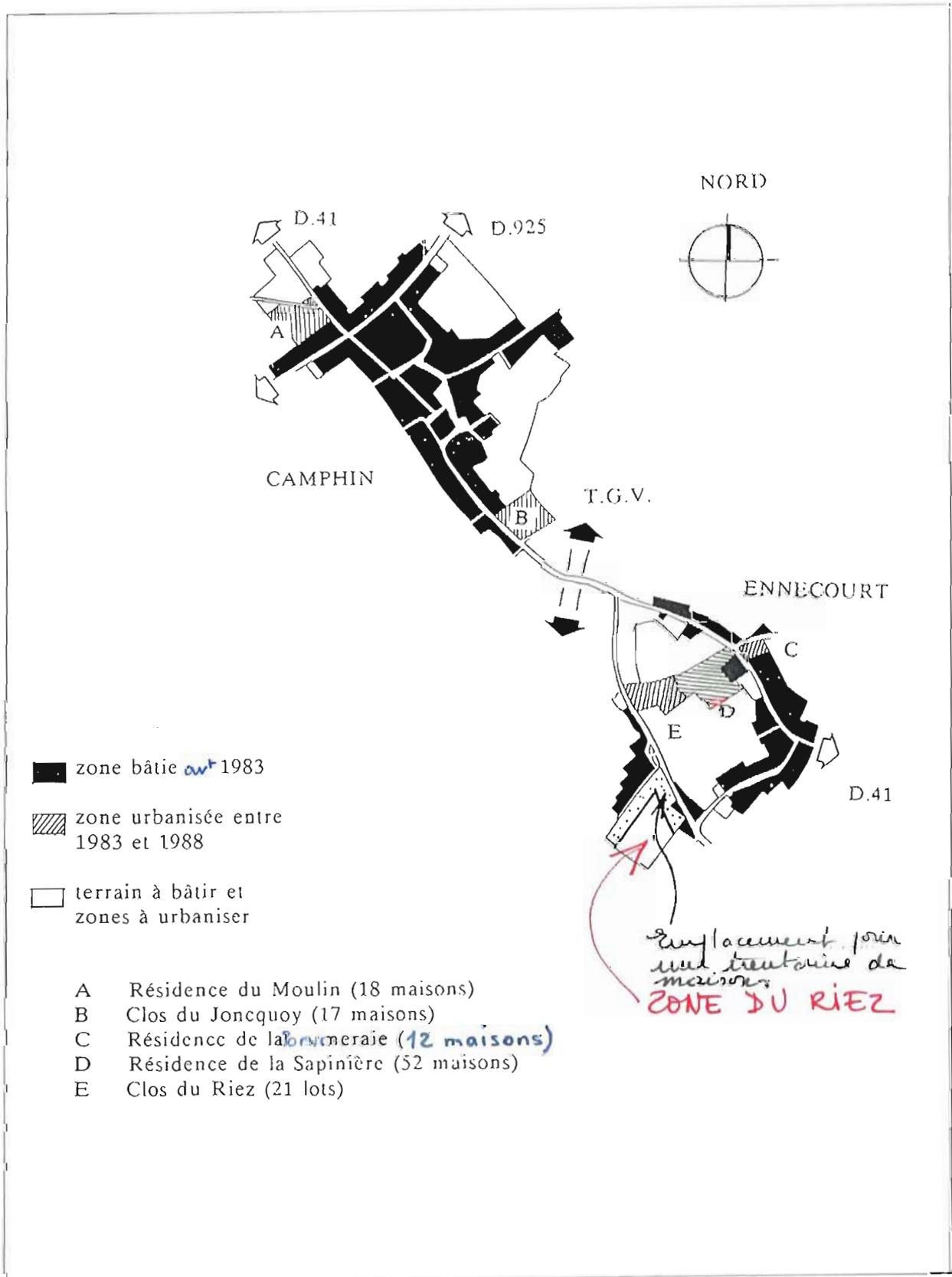
Sur cette base, le bureau d'étude élaborera des documents de sensibilisation à l'usage des habitants et déterminera les prescriptions susceptibles d'être intégrées au Plan d'Occupation des Sols.

Il s'attachera aussi à faire valoir les éléments susceptibles d'être intégrés à un document de recommandations pour les projets d'aménagement et d'extension.



Dessin : "Paysages"

Le territoire urbanisé



Echelle 1/20 000

Les extensions urbaines

La Commune de Camphin-en-Carembault souhaite urbaniser 2 ha d'une zone communale de 5 ha dans le hameau d'Ennecourt pour assurer le maintien des effectifs scolaires dans la commune. Les terrains se situent à l'angle de la rue du Riez et de l'impasse du Riez à moins de 300 m du T.G.V. d'un côté et de l'autoroute A1 de l'autre (l'autoroute fait actuellement l'objet de travaux de protection phonique vis-à-vis de l'environnement). La zone est inscrite au P.O.S. en NAa et en "zone à dominante économique" au S.D.A.U. Mais l'absence de voirie appropriée à la desserte d'une zone d'activité justifie l'aménagement d'une zone résidentielle dans ce secteur.

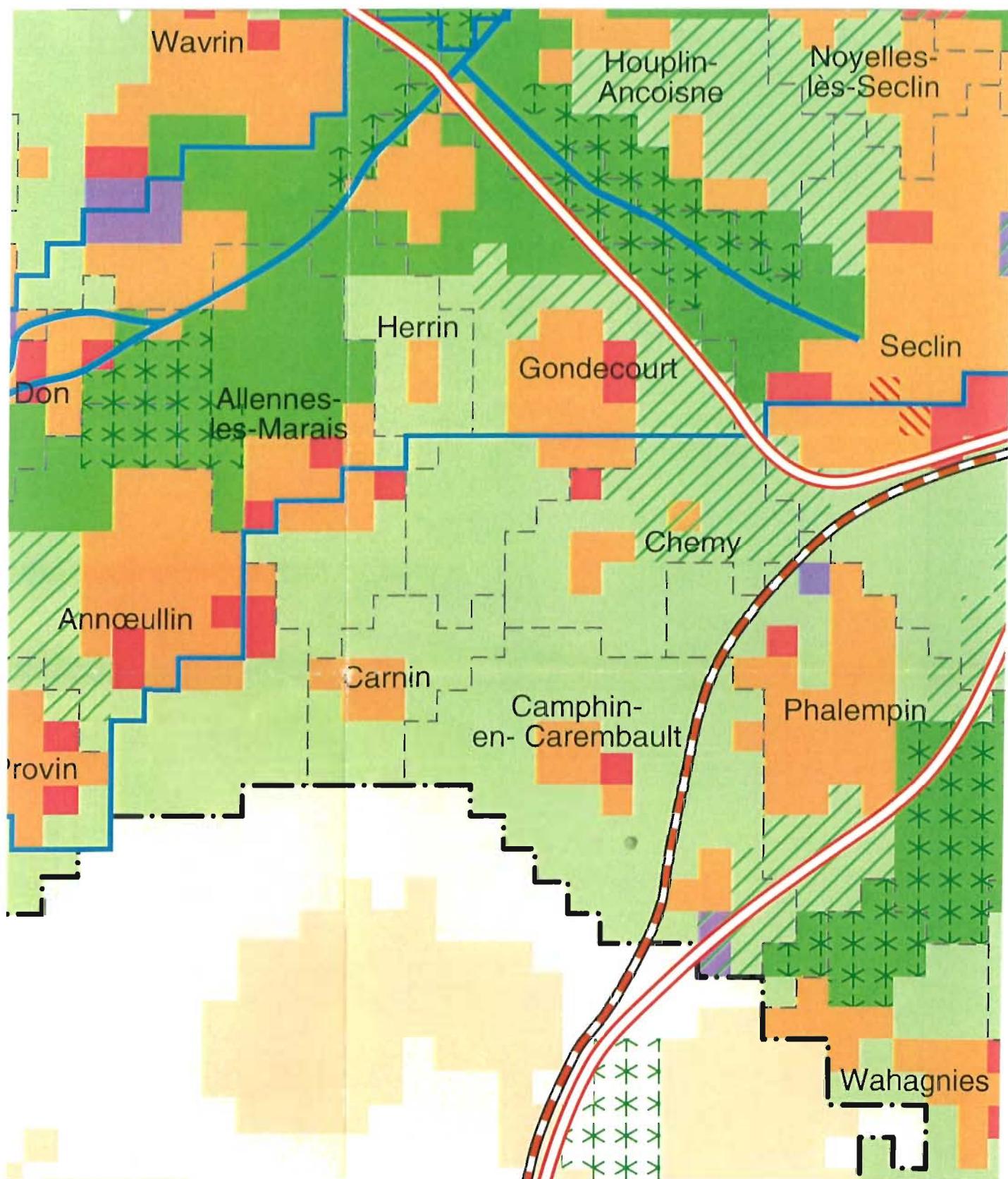
Par ailleurs, la Commune s'interroge sur l'intérêt d'urbaniser certains terrains à proximité du groupe scolaire.

Le S.D.A.U. confirme la vocation résidentielle du "Grand Sud Interurbain" et encourage "l'amélioration de la qualité urbaine par une diversification de l'offre de logements, en particulier en locatifs de moyenne et haute gammes", et prévoit 9 ha d'extension en "zone urbaine multifonctionnelle" dans le bourg de Camphin.

Le bureau d'étude devra élaborer un schéma directeur local, chargé d'anticiper et d'organiser le développement de Camphin-en-Carembault en tenant compte d'objectifs urbains, paysagers, sociaux et financiers.

Ce travail pourra aboutir à une modification du Plan d'Occupation des Sols, si nécessaire. Il aidera à élaborer un programme d'aménagement et un schéma sur la zone du Riez qui permettront à la municipalité de vérifier la faisabilité de l'opération (problèmes phoniques ...), d'anticiper sur l'extension à venir et de croiser les attentes communales avec celles des promoteurs potentiels.

— **S.D.A.U. : destination générale des sols** —
Horizon 2015



La zone d'activité

Le schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme prévoit l'ouverture d'une "zone à dominante économique" de 18 ha, au sud du territoire communal, de part et d'autre de l'autoroute A1, dans un secteur de "développement de la qualité paysagère". Cependant, seuls les 15 ha situés à l'est de l'autoroute, et en continuité avec la zone d'activité de Libercourt, se prêtent réellement à l'installation d'activités économiques (cf. thème : "Les extensions").

Ce secteur constitue une entrée importante de la commune. Il a déjà fait l'objet d'aménagements paysagers. Il est contigu à la forêt de Phalempin et pourrait peut-être participer à la constitution d'un corridor biologique facilitant le passage de l'autoroute A1.

La proximité du P.I.G. (Projet d'Intérêt Général) et la perméabilité du substrat calcaire de ce secteur imposent que les solutions d'aménagement retenues préservent la nappe souterraine de toute pollution.

Le bureau d'études s'attachera donc à rédiger un cahier des charges sur les installations économiques susceptibles d'être accueillies sur la zone.

Le document sera élaboré en concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'avec l'Agence de l'Eau.

Le bureau d'études réalisera une étude de faisabilité sur le secteur qui apportera des renseignements sur les conditions physiques et techniques de l'opération, son incidence sur l'environnement, ses modalités de fonctionnement, les aspects sociaux, les conditions économiques et financières.

L'aménagement paysager des voiries

La précédente étude communale F.A.C.V. a permis l'embellissement de plusieurs voiries en valorisant le caractère rural de Camphin soit par des plantations généreuses comme dans la rue du Joncquoy, soit par l'apport de petites touches florales au pied des maisons quand l'étroitesse de la voirie ne permettait pas d'autre intervention végétale et que les pratiques locales favorisaient ce type d'aménagement.

Afin de poursuivre cette politique, le bureau d'étude proposera dans le même esprit des études d'esquisses sur :

- Des voiries de transit

La départementale 41.

Elle est déjà aménagée rue du Joncquoy et sur quelques espaces centraux. Outre l'embellissement qui est attendu de chacune des opérations, les aménagements veilleront à satisfaire aux exigences de sécurité routière en raison de la fréquentation importante de la voie.

Au nord-ouest, la départementale assure la liaison avec Carnin, par la **rue du Moulin**. Dans ce secteur, son aspect est très varié selon que l'on s'éloigne du centre bourg où elle cotoie les champs ou que l'on s'en approche, là où alternent des pavillons récents en recul sur la voie, avec des bâtiments anciens à l'alignement sur rue (anciennes fermes, minoterie ...), ou avec des potagers. L'impression qui s'en dégage est plutôt négative car certains abords sont peu soignés et certains aménagements se sont faits sans grand souci d'harmonie. L'étroitesse des trottoirs suppose qu'un travail important soit mené avec la population pour que les habitants prennent en charge l'amélioration de leur cadre de vie par un travail sur les espaces privés (les murets, les clôtures, la végétalisation grâce aux plantes grimpantes). Outre cet effort de sensibilisation, des prescriptions au P.O.S. seront nécessaires pour gérer cette voirie de façon plus satisfaisante.

Prolongeant la rue du Moulin, la **rue de la Libération** constitue l'accès principal au centre bourg. La voie est bordée de larges trottoirs qui devraient faciliter l'embellissement du site. Par ailleurs, la voie longe la prairie de la ferme Grauwin, cernée de murs de rouges barres et plantée d'arbres ancestraux. Cette ferme, bien que privée, constitue l'un des espaces majeurs du village. Il importe donc que la réflexion sur l'aménagement de la voie prenne en compte le devenir de cette ferme, aujourd'hui bien incertain. L'aménagement serait à réaliser de façon prioritaire en relation avec les travaux d'assainissement et d'éclairage public prévus pour 1999. Les services du Conseil Général étudient l'aménagement de la voie à son carrefour avec les rues André Cochez et Etienne Hennart en raison des problèmes de sécurité qui s'y posent (Cf. annexe). Ces problèmes risquent d'être encore accrus avec les aménagements qui sont prévus rue André Cochez et qui risquent de reporter une partie du transit sur la rue de la Libération.

Au sud-est, la départementale assure la liaison avec le hameau d'Ennecourt et au-delà avec Libercourt par la **rue du Riez**. L'ambiance y est très rurale, beaucoup moins dense qu'au niveau de la rue du Joncquoy. Y alternent fermes, pâtures complantées, champs et pavillons individuels. Le bureau d'étude veillera à valoriser cette ambiance et à s'assurer que la construction du lotissement prévu dans ce secteur participera aussi de cette démarche. Ce projet à court terme pourrait justifier une mise en valeur rapide de la voie.

Par ailleurs, des propositions seront faites pour aider la Commune dans la gestion du carrefour à la sortie d'Ennecourt avant le passage du pont T.G.V.

La départementale 62a.

Elle mène à Phalempin et porte le nom de "**rue du 14 Juillet**" dans sa partie urbanisée. Bien qu'étroite, elle est relativement fréquentée, aussi son amélioration nécessitera-t-elle aussi une participation des riverains. L'étude d'esquisse sera complétée d'une opération de sensibilisation des riverains et de prescriptions à intégrer au P.O.S.

- Des voies de desserte

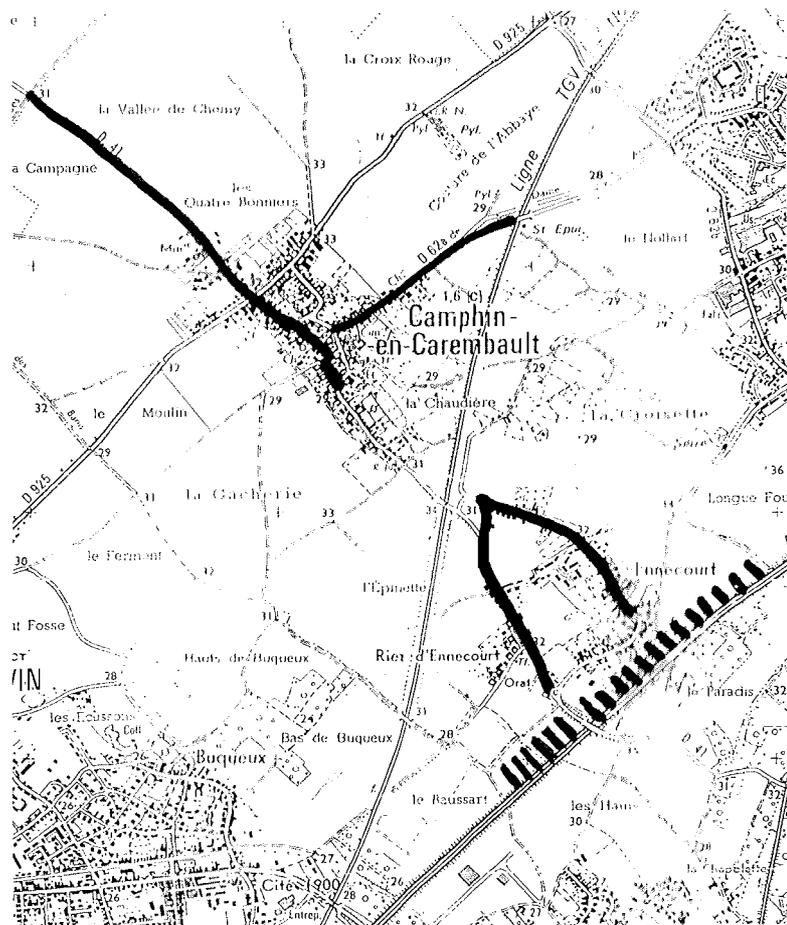
Au cœur du bourg, la rue **Etienne Hennart** est une rue ancienne et calme, animée par une chapelle en brique. La voie s'ouvre de part et d'autre sur des espaces plus ouverts : une placette au sud-est et un délaissé au nord-ouest, l'ancienne place de l'Abreuvoir (la D.D.E. a déjà entamé quelques réflexions sur cette placette). Des pavillons s'y sont implantés sans perturber la qualité urbaine. Cette voie tranquille pourrait être pleine de charme si quelques aménagements ponctuels (clôtures en ciment...) ne venaient perturber la qualité de l'espace. Là aussi, un travail de sensibilisation auprès des riverains ainsi que l'intégration au P.O.S. de prescriptions paysagères devraient compléter utilement les aménagements que pourrait réaliser la collectivité publique.

A proximité, la **rue Eugène Cochez** (à ne pas confondre avec la rue A. Cochez) est aussi une voie ancienne qui présente un caractère tranquille. L'un des trottoirs, particulièrement large, est encombré par le stationnement automobile dans une rue qui n'offre que peu de possibilités de parking.

Dans le hameau d'Ennecourt, la **rue des Frères Alexandre** mériterait quelques améliorations. Elle se situe dans le prolongement de la rue du Maréchal Foch qui a déjà été aménagée. La voie est étroite mais connaît quelques élargissements ponctuels qui pourraient l'animer et compléter une végétalisation le long de certains murs.

Enfin, la création d'une butte antibruit est prévue le long de l'autoroute A1 de manière à protéger le hameau d'Ennecourt. Il est demandé au bureau d'étude de réfléchir aux conditions de son intégration paysagère.

Dans l'ensemble de la commune, les poteaux électriques ou téléphoniques dégradent largement le paysage. L'éclairage public est routier et n'apporte aucune qualité spatiale aux voiries. C'est pourquoi une réflexion globale sur ces deux thèmes devrait être préalablement menée à toute étude sur une voie particulière.



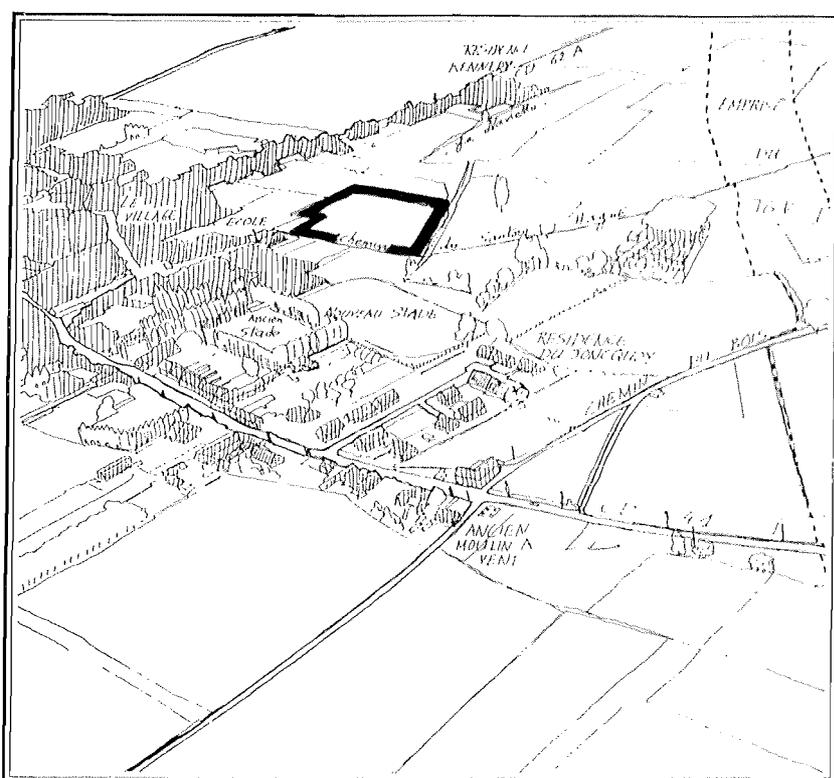
Lieux d'interventions sur les voiries

Les équipements sportifs et culturels

Les stades (l'ancien stade et l'emplacement du nouveau stade) se situent dans un secteur particulièrement propice pour jouer un rôle d'articulation entre la zone urbanisée de Camphin et les espaces ruraux.

Par ailleurs, le nouveau stade est relié au chemin du Sautoir Hagué qui rejoint l'école Jean Macé. Il jouxte aussi plusieurs autres chemins ruraux. La Commune souhaite étendre sa maîtrise foncière dans le secteur en achetant des terrains derrière l'école, de l'autre côté du chemin du Sautoir Hagué.

Elle projette, dans un premier temps, la construction d'une salle de sports qui, à terme, pourrait être complétée par une salle culturelle.



 Parcelle à acquérir

Dessin - "Paysages"

Ces projets peuvent permettre à ce secteur de devenir stratégique dans l'organisation de la commune. Encore faut-il qu'ils puissent tirer profit de leur situation privilégiée dans le tissu urbain.

Le bureau d'étude réalisera sur ce secteur un schéma directeur d'aménagement qui, une fois validé, sera suivi d'une étude d'esquisse sur l'intégration paysagère des équipements, prenant en compte les bassins de rétention déjà prévus dans ce secteur.

Les chemins de promenade

La Commune de Camphin-en-Carembault a manifesté à plusieurs reprises son attachement à valoriser le cadre de vie (Étude communale F.A.C.V. en 1990), étude intercommunale F.A.C.V. en 1996, nouvelle étude communale F.A.C.V. aujourd'hui).

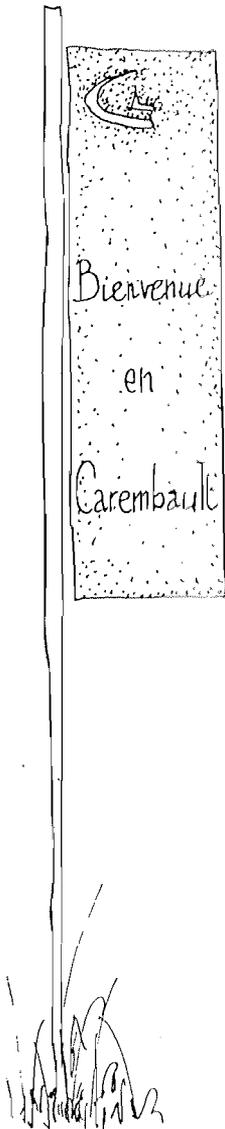
Par ailleurs, le Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme situe la commune au cœur d'un vaste "espace agricole protégé", entre deux sites "à dominante naturelle et récréative", le Parc de la Deûle et la forêt de Phalempin.

Ces éléments créent un contexte tout à fait favorable pour le développement de la promenade même si l'économie agricole orientée sur la grande culture ne favorise pas aujourd'hui une pratique récréative du territoire.

Il s'agit donc, pour la Commune, de réaliser des aménagements qui lui permettent de valoriser les potentialités du territoire et qui invitent réellement la population à la promenade.

Ces aménagements se doivent d'être respectueux des grandes orientations proposées dans le "Projet de paysage au Pays du Carembault" en matière de signalétique et de vocabulaire paysager. Ils peuvent s'appuyer sur les itinéraires proposés dans ce document :

- la grande boucle, de l'eau à la forêt,
- les chemins de tours de ville,
- les chemins ruraux.



Dessin "Paysages"
Etude intercommunale F.A.C.V.

Les itinéraires pourront être complétés en profitant des projets communaux d'extension urbaine (logement, activité économique, équipements culturels et sportifs...).

Pour permettre à la Commune de s'engager rapidement dans une démarche opérationnelle, le maître d'oeuvre de l'étude s'attachera à réaliser :

- l'analyse foncière des chemins (privés, publics),
- le repérage des partenaires techniques et financiers : l'intégration possible de certains chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P. R.) doit être étudiée - Direction de l'Environnement - Conseil Général du Nord. Actuellement, une protection juridique sur un chemin équestre existe dans le P.D.I.P.R. (Il existe une pension de chevaux dans le hameau d'Ennecourt), mais un affinement des tracés est en cours. Cette étude est susceptible de modifier le tracé actuel qui n'est pas praticable dans son dessin actuel (cf. Annexe)
- le recensement des conditions de mise en place d'un réseau de chemins et les coûts (achats ou location de terrains, assurances éventuelles, aménagement, signalétique, entretien,

Ce travail permettra d'élaborer une carte de synthèse des itinéraires potentiels faisant apparaître le calendrier probable de leur aménagement.

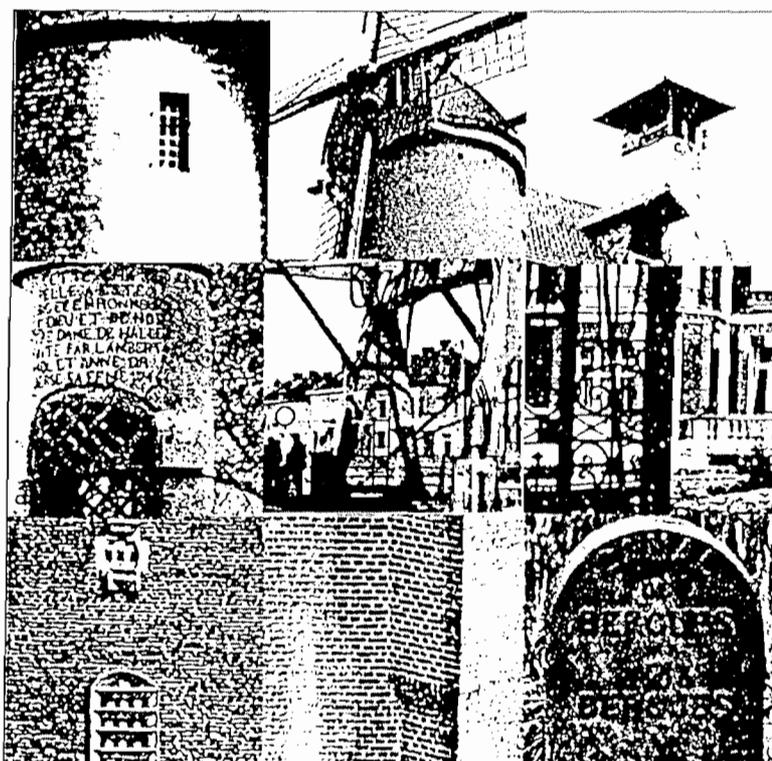
A la suite de quoi, une étude d'esquisse sera réalisée sur le cheminement à aménager de façon prioritaire.

Annexes



Conseil Général
Département du Nord

Patrimoine Rural Remarquable



CAUE

Octobre 1994

59 TYPES D'EDIFICES ET CONSTRUCTIONS
ELIGIBLES AU TITRE DU PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE

EQUIPEMENTS DU TERRITOIRE RURAL

**BÂTIMENTS RELIGIEUX
& COMMEMORATIFS**

Eglise rurale
Chapelle rurale
Oratoire
Niche
Calvaire
Mégalithe

GENIE CIVIL

Pont Mobile
Ecluse
Vanne
Réservoir

**BÂTIMENTS
& LIEUX PUBLICS**

Mairie
Ecole
Salle des fêtes
Abattoir
Gare
Estaminet

SITES ARCHEOLOGIQUES

Retranchement romain
Villa gallo - romaine
Motte féodale

EQUIPEMENTS CIVILS

Kiosque
Lavoir
Puits
Fontaine
Abreuvoir
Borne
Rambarde

**59 TYPES D'EDIFICES ET CONSTRUCTIONS
ELIGIBLES AU TITRE DU PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE**

HABITAT & ACTIVITES RURALES

BELLES DEMEURES

Maison forte
Manoir
Maison de plaisance
Maison de notable
Maison de rentier
Presbytère

MOULINS

Moulin à eau
Moulin à vent, en charpente sur pivot
Moulin à vent à tour maçonnée
Minoterie

MAISONS RURALES

Maison élémentaire
Maison de ménage
Maison d'artisan
Maison de tisserand
Maison de garde

**EDIFICES
de CAMPAGNE INDUSTRIALISEE**

Sécherie - Séchoir
Brasserie - Malterie
Sucrierie - Distillerie
Briqueterie - Tuilerie
Four

EXPLOITATIONS AGRICOLES

Ferme élémentaire
Cense
Hofstède
Ferme d'abbaye
Ferme fortifiée
Ferme manoir
Ferme modèle
Ferme usine

CLÔTURES

Mur
Grille et Portail
Barrière

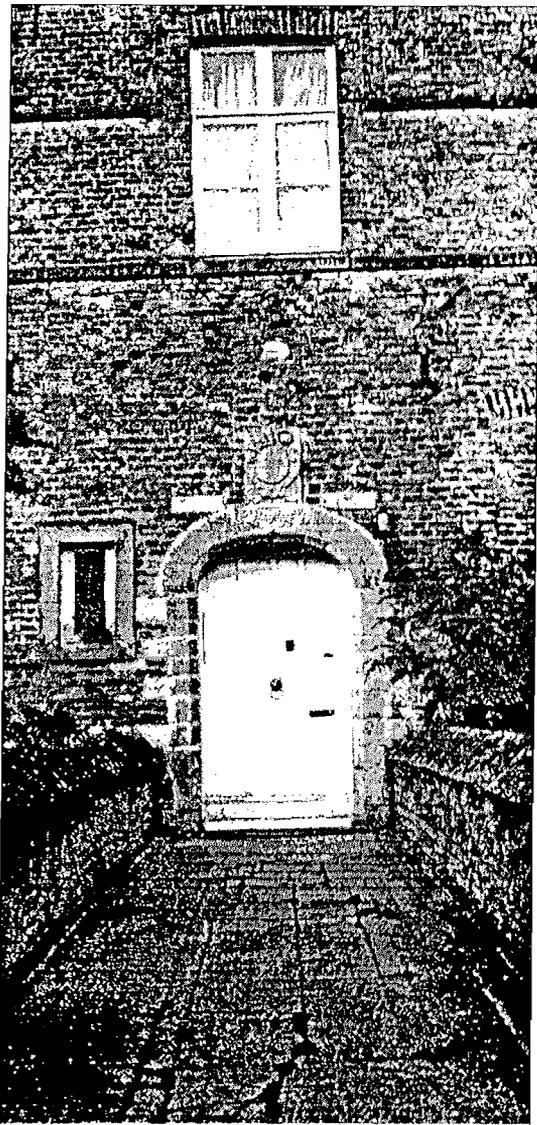
COLOMBIERS

Colombier de pied
Colombier dans l'oeuvre



Habitat et activités rurales
Belles demeures

Presbytère



Porte de l'ancien presbytère de Camphin-en-Pévèle.



Le presbytère de Bouvines.

*REGINA
COELI ET
TERRAE
ORA PRO NOBIS
SATIS AMICIS INIMICIS NIMIS*

Exemple de devises inscrites dans le cartouche au-dessus de la porte d'entrée.

(autres appellations : cure, maison curiale)

Ceint d'un mur ou d'un muret, ouvrant sur la place ou sur le côté de l'église par un portail, entouré d'un jardin de curé ou d'un verger, le presbytère est une bâtisse généralement à deux niveaux et façade ordonnée portant au-dessus de la porte d'entrée une devise religieuse et une statue de la vierge ou du saint patron de la paroisse.

Au rez-de-chaussée se distingue la salle de réception des paroissiens, souvent salle à manger du curé.

PATRIMOINE RURAL REMARQUABLE

Fiche signalétique et estimative



Nom de l'enquêteur :
Qualité :
Adresse :
Téléphone :/...../...../.....

n° de la fiche
(attribué par l'enquêteur)

ATTENTION : l'enquêteur doit reporter le numéro de la fiche sur toutes les photos ou diapositives se rapportant à cette fiche.

EDIFICE

Catégorie : (selon nomenclature)

Type : (selon nomenclature)

Date de construction : date estimée
(cocher 1 case) date inscrite sur le bâtiment
 date selon les archives

LOCALISATION

Référence(s) cadastrale(s) bâtiment principal

.....
année | section | numéro(s) parcelle(s)

Référence carte I.G.N 1/25.000 (facultatif)

Coordonnées Lambert : (facultatif) x = y =

Commune : Code postal

Rue : n° :

PROPRIETAIRE (cocher 1 case)

Privé particulier Privé collectif Commune Autres collectivités

Nom : (facultatif) Téléphone: (facultatif)/...../...../.....

ACCESSIBILITE

Le bâtiment est-il actuellement accessible au public? oui non

Si oui, dans quelles conditions ?

.....
.....
.....

USAGE

Usage original :

Usage actuel :

OBSERVATIONS (histoire de l'édifice, noms de personnages ayant fait construire ou habité l'édifice, nom de l'architecte, ...)

.....
.....
.....

SURFACES

Surface globale estimée de la propriété :

Nombre de bâtiments :

Nombre de niveaux : (ex : 1 = rez-de-chaussée 2 = rez + 1 étage)

APPRECIATIONS

Etat général de conservation de l'édifice (cocher 1 case)

très mauvais plutôt mauvais moyen assez bon très bon

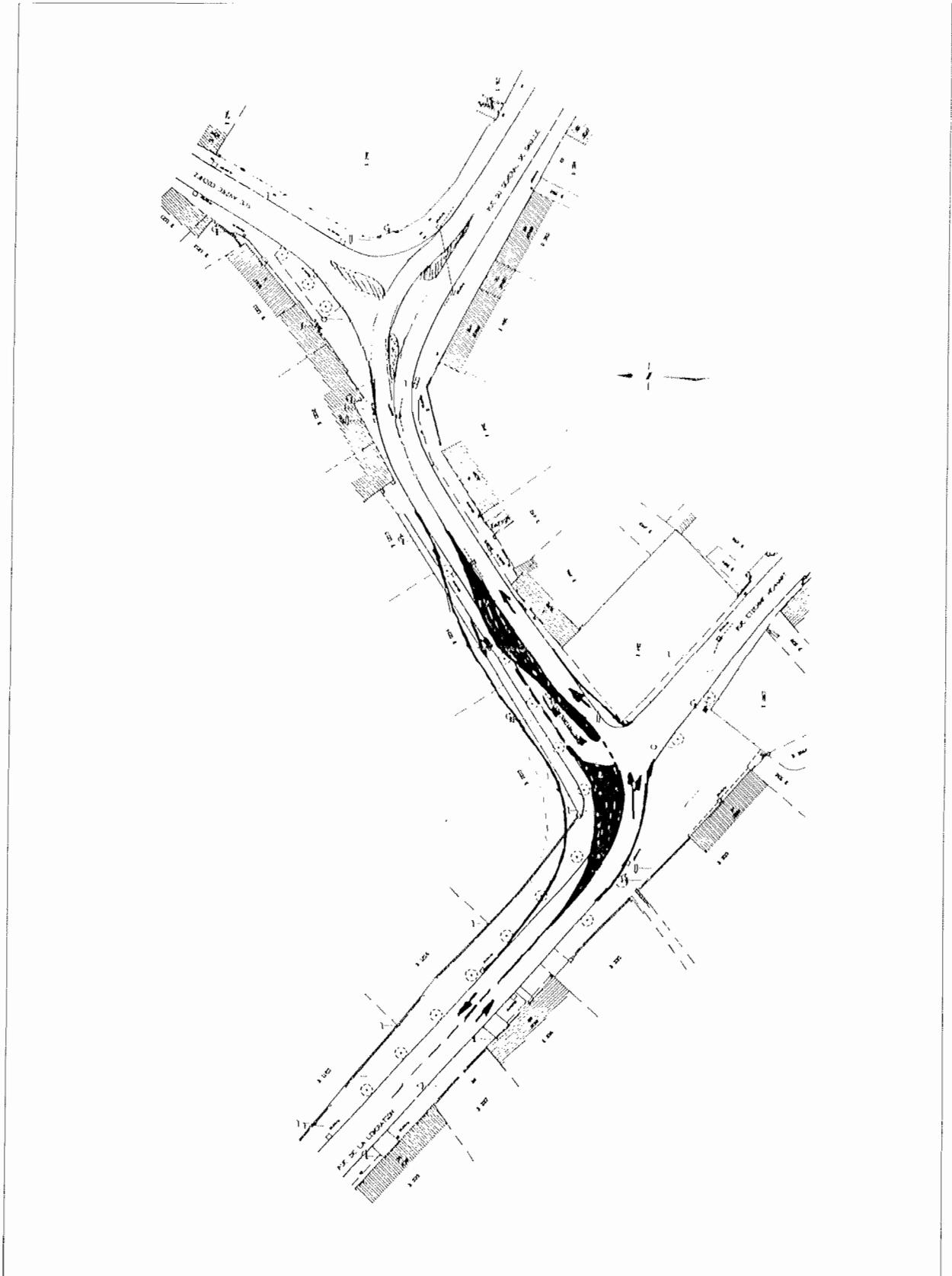
L'édifice est-il visible de loin? oui non

Le site représente-t-il un intérêt général? oui non

Appréciation de l'enquêteur sur la qualité de l'édifice (pourquoi avez-vous sélectionné cet édifice?)

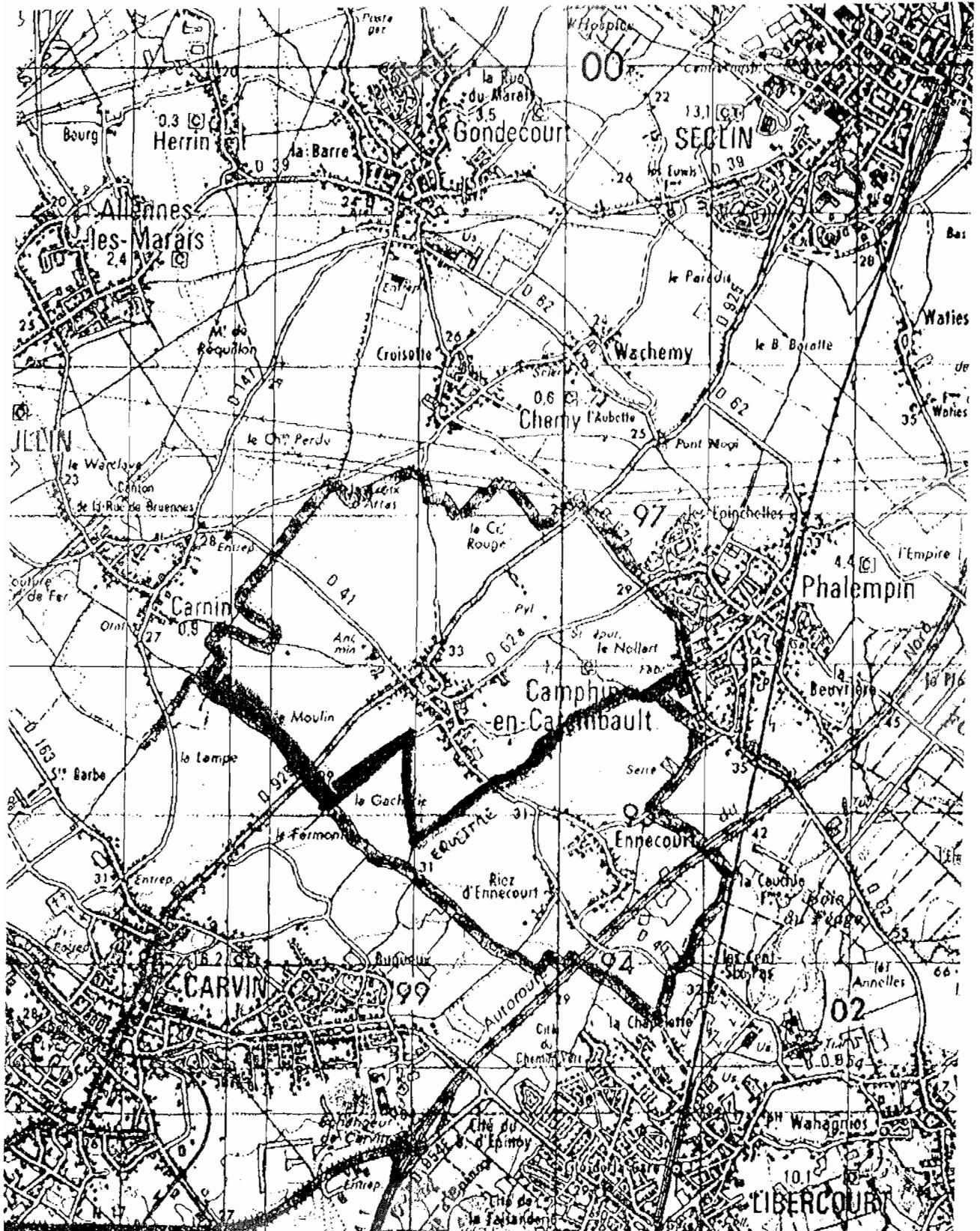
.....
.....
.....

— Esquisse d'aménagement rue A. Cochez



Aménagement de sécurité - D.V.I. Conseil Général du Nord

Tracé équestre



Tracé équestre. Juridiquement protégé au titre du P.D.I.P.R.

Bibliographie

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole - Déc. 97-

"Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole.

C.A.U.E. du Nord et du Pas-de-Calais -

Nov. 1996 -

"Charte de qualité des bâtiments d'entreprises".

A. Depret - Avril 1996 - Etude pré-opérationnelle d'aménagement du massif forestier de Phalempin et sa frange pévélienne.

Une philosophie : la continuité de l'Espace Naturel.

Un concept : le développement de l'Accueil de l'Animation.

Paysages et M. Leblanc - - Nov. 95

"Pays de Carembault - étude de paysage".

Paysages - Oct. 90 -

"Camphin-en-Carembault - Etude d'amélioration du cadre de vie".

Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Fanny Frigout
Ecologue	Ahmed Rebaï
Paysagiste	Jean-Marc Le Moing
Assistant d'étude	Didier Escherich
Secrétariat	Monique Dhoedt

Ce document a été réalisé par

Fanny FRIGOUT Architecte